



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche DEFR  
Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

*Courriel* : [rebekka.rufer@seco.admin.ch](mailto:rebekka.rufer@seco.admin.ch)

*Fribourg, le 24 juin 2024*

2024-530

### **Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement et avant-projet d'une nouvelle loi fédérale sur le programme d'impulsion visant à moderniser les établissements d'hébergement dans les lieux de vacances saisonniers**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier daté du 15 mars 2024 relatif à l'objet mentionné en titre et vous en remercions. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre détermination y relative.

Le Conseil d'Etat salue l'objectif de moderniser la loi et les attributions de la SCH qui se révèlent indispensables pour amener une plus grande transparence et une plus grande équité de ce système de soutien.

Les montants supplémentaires et à fonds perdus ne semblent pas nécessaires pour une faible part des établissements d'hébergement du pays. Le canton de Fribourg dispose du Fonds d'équipement touristique qui joue ce rôle avec une base légale claire et équitable, pour tous les types de projets d'infrastructures touristiques.

L'aide de la SCH n'est que rarement sollicitée dans les projets d'investissement liés à l'hébergement, car les conditions d'octroi sont assez restrictives et, la SCH - fonctionnant comme organe de crédit - est un créancier supplémentaire.

Pour conclure, il est nécessaire de modifier et moderniser la base légale de la SCH, mais il n'y a pas de besoins supplémentaires spécifiques aux lieux de vacances saisonniers qui doivent dans tous les cas viser une clientèle 4 saisons, et ce dans les meilleurs délais. L'accès à la SCH, aux prêts et aux conseils, devrait être possible pour tout projet d'hébergement bien documenté, sis sur le territoire suisse.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*

**Copie**

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et l'Union fribourgeoise du tourisme ;  
à la Chancellerie d'Etat.